



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

N° DE_2022_12_002

Membres en exercice : 17 Présents : 15 Votants : 16
Nombre de votes « Pour » : 16 « Contre » : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS :

Monsieur Jacques BOULONNE, Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Alain LALBIAT, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Arnaud RICOU, Monsieur Didier DELBREIL, Monsieur Christian DAURAT, Monsieur Michel LEVET, Madame Annie CAVIER, Monsieur Olivier VITRAC, Monsieur Guy MISPOULET, Monsieur Serge ROCHA, Monsieur Guy GIMEL

Représentés :

Monsieur Philippe CASTANET par Monsieur Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES : Madame Gabrielle COLLIGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Vincent FEIX

Date de la convocation : lundi 14 novembre 2022

Objet : Réalimentation en eau potable du Causse de Martel - Travaux de pose des canalisations liées à la sécurisation des secteurs du VIGNON EN QUERCY et du DOUX- Attribution du marché

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la consultation ayant fait l'objet d'un appel d'offres ouvert avec publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E) concernant le projet relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de l'ancienne commune des Quatre Routes du Lot - Commune du VIGNON EN QUERCY et du territoire des Eaux du Doux, inclus dans le projet de réalimentation du Causse de Martel.

Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel



Vu le code de la commande publique,
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 1er Décembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres
- autorise M. le Président à signer les marchés publics suivants :

Programme :

Réalimentation en eau potable du Causse de Martel - Travaux de pose des canalisations liées à la sécurisation des secteurs du VIGNON EN QUERCY et du DOUX

Entreprise : Groupement d'Entreprises :

Mandataire : SARL BROUSSE et FILS Bardot 46110 CAVAGNAC

Co-traitants : MONTASTIER SAS le Pré Saint Louis 24260 LE BUGUE - CAPRARO & Compagnie 22 Rue Jean Jaurès 12700 CAPDENAC GARE - HYDRAU ELECT ZI Rue Paul Marcel 46130 BIARS SUR CERE - SAUR SAS 1 Chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC

Montant du marché : 2 028 394.50 € H.T.

- mandate et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Jean Luc LABORIE



Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publiée :



Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel

Le secrétaire de
Bourse,

Jean Vincent Feix